



DECRYPTAGE

INTÉRESSEMENT UNE NÉGOCIATION À RISQUES



NÉGOCIATION DE L'ACCORD GROUPE SUR L'INTÉRESSEMENT 2026-2027-2028

**La Direction
ne respecte
pas ses
engagements**

CONTEXTE

Rappelons nous du point de départ de cette négociation : le mémo du 16/04/2025 de Clément de Villepin qui s'engageait à :

- la suppression du dispositif de plafonnement de la contribution de chaque entité à l'intéressement global distribuable, tel qu'il est actuellement prévu à l'art. 5 de l'accord de Groupe sur l'intéressement 2023/2025 "**dispositif P+I**"; dispositif selon lequel le montant de la contribution de chaque société à l'intéressement, ajouté à sa contribution à la réserve spéciale de participation, n'excède pas un certain pourcentage de la masse salariale.

NOUVELLE FORMULE

C'est à la 4ème réunion de négociation que la Direction a fini par dévoiler son jeu avec une nouvelle formule qui induit **...un plafonnement** de l'intéressement et de la participation revenant au fameux P+I antérieur. Seul le critère de plafonnement change puisqu'il passe de la masse salariale au résultat net ajusté.

La Direction fait perdurer le plafonnement de l'intéressement par le montant de la participation, en contradiction avec son engagement écrit.

Nouvelle formule présentée
 $I = x\%$ du RNA Groupe-P
ou alors pour Albert Einstein
 $I+P = X\%$ du RNA groupe !!

I: intéressement; P: participation
 RNA: résultat net ajusté

La CFDT décide de suspendre cette négociation dans laquelle la Direction ne respecte pas le premier de ses engagements !

UNE PAUSE S'IMPOSE

Le respect des engagements est la base du dialogue social. Nous avons jusqu'au 30 juin 2026 pour trouver un terrain d'entente sur le sujet. Nous laissons donc la Direction réfléchir au dialogue social qu'elle souhaite avoir et formuler des propositions pour sortir de l'ornière dans laquelle elle s'est mise.

Pour toutes questions, contactez les élus CFDT de votre site.



<https://www.cfdt-thales.com>

